

BUDGET PRIMITIF 2024

Note brève et synthétique

Conseil Métropolitain du 21 décembre 2023

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 16 novembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2024.

La construction du budget 2024 se fait dans un environnement économique pesant fortement sur les dépenses de fonctionnement :

- hausse historique et durable des taux d'intérêts,
- évolution du point d'indice et autres mesures réglementaires impactant la masse salariale,
- inflation qui pèse très significativement sur les indices de révisions de prix.

Les perspectives sont préoccupantes et la vigilance doit rester de mise sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement car l'évolution des bases fiscales ne permet plus de couvrir les hausses de dépenses subies.

Malgré cela, les orientations budgétaires respecteront les fondamentaux de la stratégie financière du mandat :

- préservation des équilibres financiers,
- actions pour la transition énergétique,
- soutien de l'économie avec des ambitions et un niveau d'investissement qui restent importants.

A la lecture de ce document, vous constaterez qu'avec un autofinancement de l'ordre de 20 M€ (grâce à des éléments ponctuels favorables), le budget 2024 propose 157 M€ d'investissements (dont 115 M€ pour le budget principal) au service des habitants et entreprises de la Métropole pour favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable.

Préambule

Le budget 2024 enregistre plusieurs évolutions et éléments notables.

D'abord dans le **périmètre des compétences** avec le retour du Parc Floral, des Musées et du complexe du Baron dans le giron de la Ville d'Orléans. Ainsi, les dépenses et recettes relatives à ces compétences n'apparaissent plus au budget d'Orléans Métropole et sont compensées par une augmentation, à due concurrence, de l'attribution de compensation de fonctionnement versée à la Ville d'Orléans et par une diminution de l'attribution de compensation d'investissement reçue.

La Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) se réunira début 2024 pour fixer définitivement le montant des attributions de compensation issues de ce transfert de compétences.

Ensuite sur le **mode de gestion des investissements** qui évolue vers une gestion en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP). Ainsi, sont inscrits au budget 2024, les crédits de paiement (décaissements) qui concernent les Autorisation de Programme votées dans une délibération dédiée.

Les autorisations de programme sont de plusieurs types :

- AP de projet : elles correspondent au coup du projet et sont ouvertes pour la durée du projet
- AP d'investissements courants : elles sont pluriannuelles et permettent de couvrir, chaque année les investissements courants de renouvellement, elles sont ouvertes pour la durée du mandat
- AP d'intervention : elles correspondent aux subventions d'investissement et sont ouvertes pour la durée de l'investissement financé

Les AP constituent la limite d'engagement pluriannuel et viennent ainsi se substituer aux reports qui étaient constatés chaque année.

En général votées au moment du budget, leur montant, durée, échéancier peuvent être modifiés, préférentiellement en même temps qu'une DM. Il est également possible de créer une AP en cours d'exercice.

Les crédits de paiements (CP) prévus aux échéanciers des AP sont votés chaque année au budget. Désormais, le budget enregistre donc les décaissements de l'année et plus le montant total des projets (qui est enregistré dans l'AP).

Les objectifs poursuivis par Orléans Métropole dans l'adoption de ce mode de gestion de la section d'investissement sont de différents ordres :

- assurer la meilleure lisibilité entre Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) et budgets votés,
- adapter au mieux les inscriptions budgétaires aux besoins réels de décaissement des opérations,
- limiter la mobilisation prématurée des financements et le recours aux reports de crédit. Les engagements de crédits seront désormais suivis et engagés dans le cadre des autorisations de programme

Et enfin, une **recette exceptionnelle de 9 M€** sur le budget transports. En effet, le contrat de DSP mobilités, qui s'achève au 31/12/2024 intègre un mécanisme de fonds de réserve. Ce dispositif avait été élaboré dans le contexte du contrat Cahors qui plafonnait l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2 %. Il fonctionne comme suit :

- Il est alimenté chaque année, au bénéfice de Keolis, de l'écart entre 1,2 % et l'indice de révision des prix, écart que la Métropole ne décaisse pas
- Il est alimenté chaque année, au bénéfice de la Métropole, de l'écart entre les recettes effectives et l'engagement de recettes, de la valorisation des kms non parcourus et des pénalités appliquées au délégataire que la Métropole ne perçoit pas.

A ce stade, à terminaison, le fonds est évalué à 9 M€ au bénéfice de la Métropole, cette recette à caractère exceptionnel est inscrite au budget 2024.

PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET 2024 PAR GRANDES MASSES : Budget principal et budgets annexes

La présentation consolidée permet de visualiser l'ensemble des crédits budgétaires votés par le conseil métropolitain, budget principal et budgets annexes cumulés.

Il s'agit d'un agrégat, ne tenant pas compte de l'obligation d'autonomie financière qui s'impose aux services publics industriels et commerciaux, et additionnant l'ensemble des crédits inscrits, sans retraitement et sans distinction des différents régimes de TVA.

Présentation globalisée

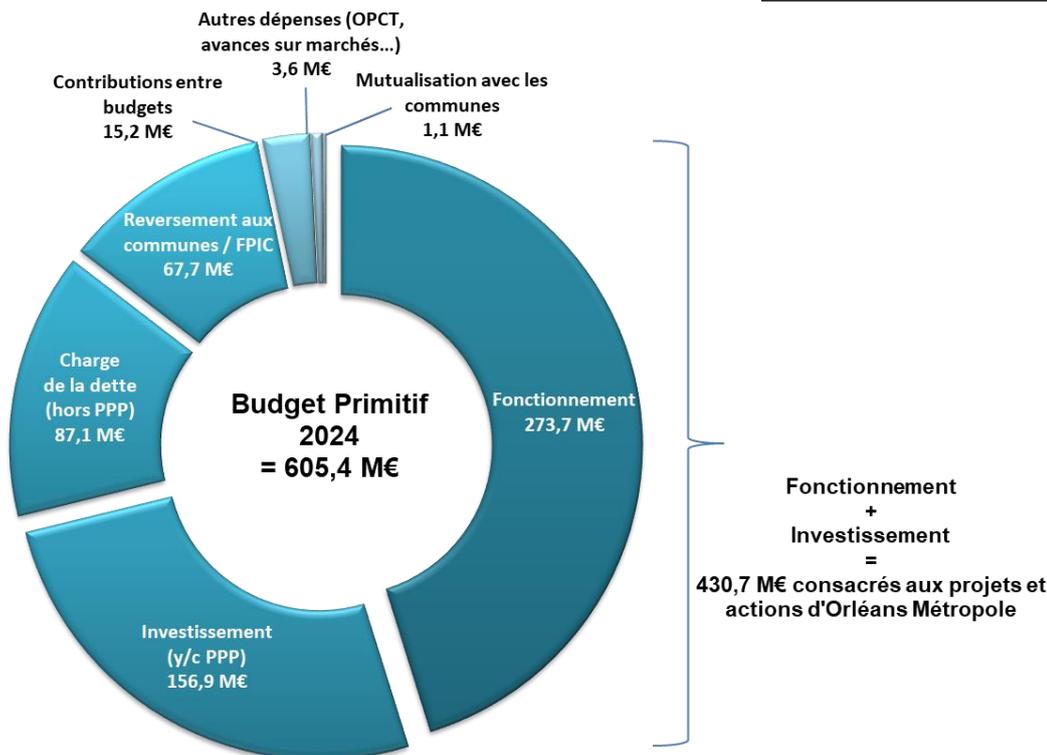
Contrairement aux exercices précédents, la Métropole d'Orléans modifie son mode de gestion des investissements avec une gestion en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP). Dorénavant, les crédits d'investissement inscrits au budget primitif correspondront aux crédits de paiement (décaissements) qui concernent les Autorisation de Programme votées dans une délibération dédiée.

INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024	EVOL° M€
RECETTES CUMULEES	212,3 M€	251,0 M€	38,7 M€
dont recettes réelles	49,5 M€	52,7 M€	3,2 M€
dont avances sur marchés	4,3 M€	0,0 M€	-4,3 M€
dont emprunt	68,8 M€	101,0 M€	32,2 M€
dont recettes d'ordre	89,7 M€	97,3 M€	7,6 M€
DEPENSES CUMULEES	212,3 M€	251,0 M€	38,7 M€
dont dépenses réelles d'équipement	120,2 M€	157,338 M€	37,2 M€
dont avances sur marchés	4,3 M€	0,0 M€	-4,3 M€
dont autres dépenses réelles	8,0 M€	9,1 M€	1,0 M€
dont remb. capital de la dette (yc PPP)	56,5 M€	63,1 M€	6,6 M€
dont dépenses d'ordre	23,2 M€	21,4 M€	-1,8 M€
FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	EVOL° M€
RECETTES CUMULEES	438,1 M€	466,7 M€	28,6 M€
dont recettes réelles	421,4 M€	451,7 M€	30,3 M€
dont recettes d'ordre	16,7 M€	15,0 M€	-1,7 M€
DEPENSES CUMULEES	438,1 M€	466,7 M€	28,6 M€
dont dépenses réelles	355,0 M€	375,9 M€	20,9 M€
dont dépenses d'ordre	83,1 M€	90,8 M€	7,7 M€
DEP/REC. REELLES CUMULEES	544,0 M€	605,4 M€	61,4 M€
TOTAL 2 SECTIONS	650,3 M€	717,6 M€	67,3 M€

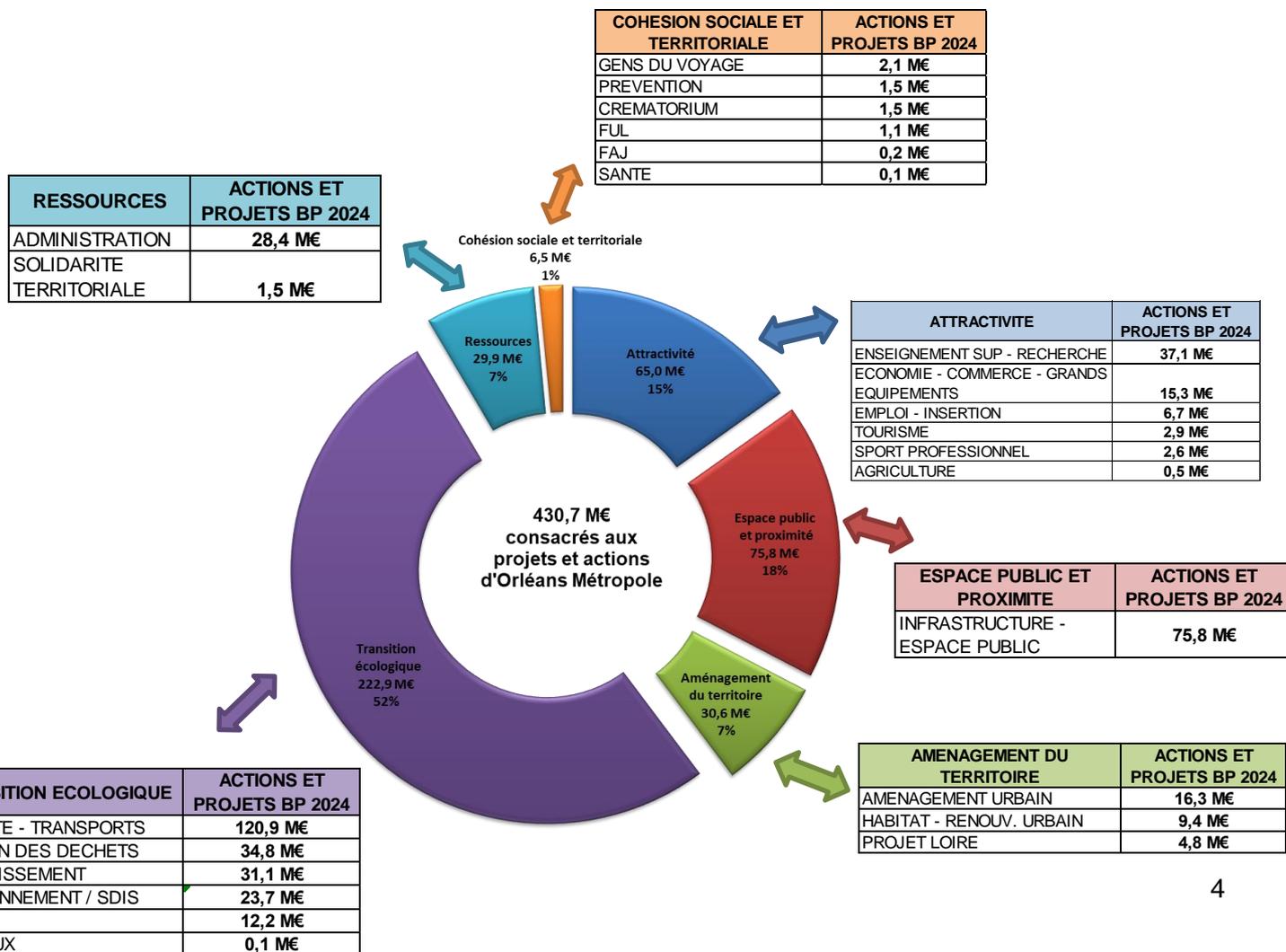
Le budget élaboré pour 2024 présente un montant global de recettes et dépenses réelles de **605,4 M€**.

En 2024, sur un budget total de 605,4 M€ :

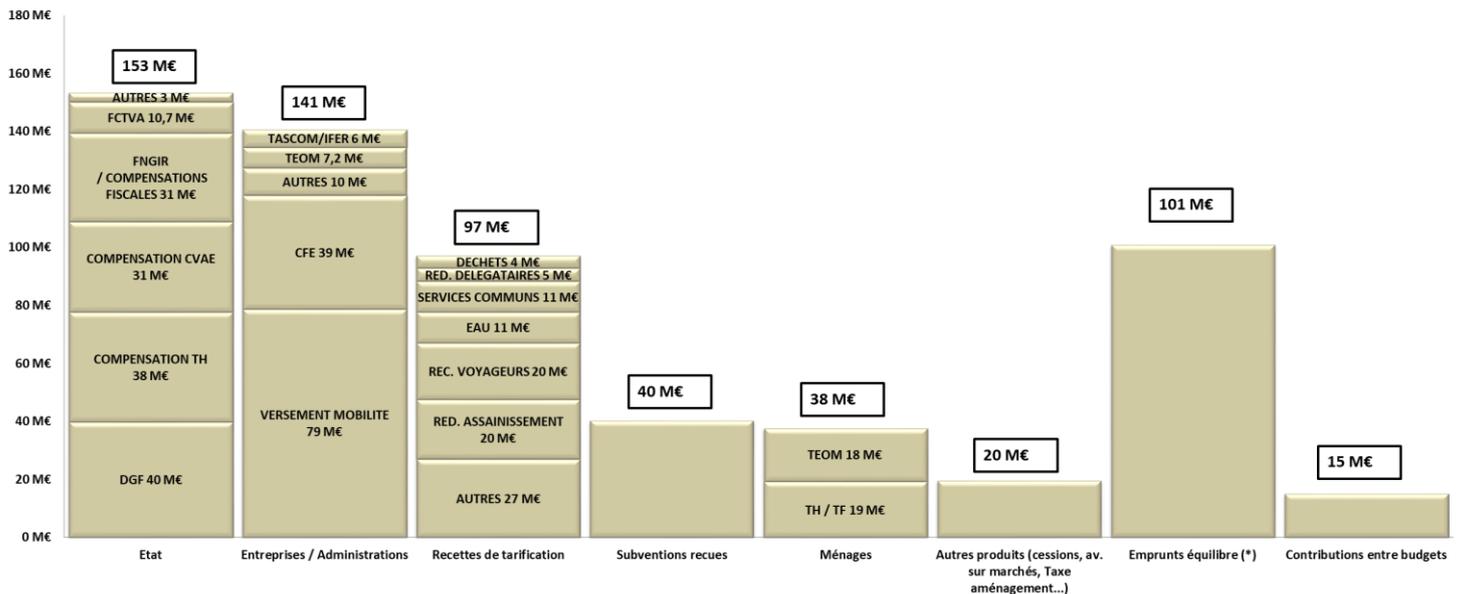
- **430,7 M€** seront consacrés aux actions et projets
- **174,7 M€** seront destinés notamment aux reversements aux communes et FPIC (67,7 M€), au remboursement de la dette hors PPP (87,1 M€) et aux contributions entre budgets (15,2 M€).



Les 430,7 M€ consacrés aux projets et actions d'Orléans Métropole en fonctionnement et en investissement se répartissent de la manière suivante :



Qui finance Orléans Métropole (605,4 M€) :



Avec la suppression de la CVAE, compensée par une fraction de TVA, l'Etat redevient le premier contributeur.

Les projets d'investissement inscrits au budget 2024 : 156,9 M€

A noter : Le mode de gestion budgétaire de la section d'investissement évolue en 2024. Les investissements seront désormais gérés en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP).

Cela signifie que seuls sont inscrits au budget les décaissements prévus pour les opérations et projets déjà démarrés ou qui démarreront en 2024 (CP).

Les engagements seront quant à eux gérés sur les AP qui feront l'objet d'une délibération distincte à l'appui du budget.

Les reports existants sont ainsi transformés en engagements sur AP.

Compte tenu de la règle d'inscription des crédits de paiement, les dépenses d'équipements (y compris PPP pour 0,1 M€ et hors subvention d'équilibre versée aux budgets annexes) du budget principal 2024 sont proposées à 114,6 M€ et comprennent notamment :

- La gestion de l'espace public, les voiries communales et intercommunales et les itinéraires cyclables (34,5 M€) financés à hauteur de 4,6 M€ par des fonds de concours des communes
- Les travaux de l'université Madeleine pour 21,4 M€ dont 0,7 M€ pour le parking
- Les investissements au titre de l'environnement et du plan climat et de la gestion des risques pour 6,1 M€ comprenant 2 M€ de travaux de rénovation de l'éclairage public
- Les investissements pour l'accueil des Grandes écoles pour 5,7 M€ (dont 5,3 M€ pour ESTP)
- Les travaux sur Interives pour 4,8 M€
- Les investissements au titre du parc de Loire pour 4,6 M€ dont 3,2 M€ pour l'acquisition du site Become
- Des études et la maîtrise d'œuvre pour la requalification des mails pour 4,4 M€
- La gestion des déchets pour 3,4 M€
- La fin des travaux d'équipement de COM'eT pour 2,2 M€
- L'habitat logement pour 2 M€
- Des travaux sur les parcs d'activités pour 1,5 M€
- La subvention attribuée à La Chapelle Saint Mesmin pour la piste de BMX pour 1 M€
- L'acquisition de réserves foncières (0,9 M€)
- Des investissements d'entretien et de construction au titre de la politique des gens du voyage pour 0,8 M€
- Les risques inondation pour 0,8 M€

Les dépenses d'investissement des budgets annexes sont proposées à 42,6 M€, les principaux projets concernent :

- L'acquisition de bus hybrides (11,4 M€)
- Les travaux courants sur les réseaux d'assainissement (6,8 M€)
- Les travaux de la STEP de La Chapelle Saint Mesmin (2,2 M€)
- Les études énergétiques du parc des bus (3 M€)
- Les travaux courants sur les réseaux d'eau potable (1,9 M€)

Au global, les dépenses d'équipement d'Orléans Métropole sont proposées pour 2024 à 156,9 M€.

Capacité globale d'autofinancement

En faisant la somme arithmétique des masses budgétaires inscrites au budget principal et dans les différents budgets annexes, il est possible d'évaluer la capacité globale d'autofinancement d'Orléans Métropole, même si la réglementation impose l'autonomie financière de certains budgets, en particulier ceux de l'assainissement et de l'eau.

Les budgets annexes « Parc Technologique Orléans-Charbonnière » et « ZAC en régie » qui retracent le coût de production de terrains en cours d'aménagement ne sont pas inclus dans le tableau d'équilibre ci-après, qui cumule ainsi 10 budgets.

	BP 2023	BP 2024
Recettes de gestion (1)	419,7 M€	442,2 M€
Dépenses de gestion (2)	338,4 M€	349,9 M€
Épargne de gestion (3) = (1) - (2)	81,4 M€	92,4 M€
Frais financiers / PPP (4)	13,8 M€	23,9 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,5 M€	0,9 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€	9,0 M€
Épargne brute (8) = (3) - (4) - (5) + (6)	67,1 M€	76,5 M€
Attribution de compensation investissement (9)	10,7 M€	10,1 M€
Épargne brute corrigée AC inv (10) = (8) - (9)	77,8 M€	86,7 M€
Remboursement de capital (11)	55,9 M€	62,6 M€
Épargne disponible (12) = (10) - (11)	22,0 M€	24,1 M€

Le budget 2024 fait apparaître un niveau d'épargne de gestion de 92,4 M€, et une épargne brute, après attribution de compensation d'investissement de 86,7 M€.

Le budget primitif 2024 présente à autofinancement consolidé de 24,1 M€.

La contribution de chaque budget aux soldes intermédiaires de gestion est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	Principal	Assait	Transports	CFA	Créma.	Pépinières	Parkings	Marché de gros	Eau	Parc Floral	CUMULS
Recettes de gestion (1)	282,9 M€	22,6 M€	113,0 M€	4,7 M€	1,0 M€	3,6 M€	0,5 M€	0,0 M€	13,4 M€	0,5 M€	442,2 M€
Dépenses de gestion (2)	225,0 M€	17,6 M€	91,9 M€	4,5 M€	0,9 M€	1,7 M€	0,1 M€	0,0 M€	7,7 M€	0,5 M€	349,9 M€
Épargne de gestion (3) = (1) - (2)	57,9 M€	5,0 M€	21,1 M€	0,2 M€	0,2 M€	1,9 M€	0,4 M€	0,0 M€	5,7 M€	0,0 M€	92,4 M€
Frais financiers / PPP (4)	12,9 M€	0,5 M€	9,0 M€	0,02 M€		0,6 M€			0,9 M€		23,9 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€	0,3 M€	0,3 M€	0,0 M€	0,001 M€		0,001 M€	0,001 M€	0,2 M€	0,000 M€	0,9 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,01 M€	0,02 M€	9,0 M€		0,001 M€		0,001 M€	0,001 M€			9,0 M€
Épargne brute (8) = (3) - (4) - (5) + (6)	44,9 M€	4,2 M€	20,8 M€	0,2 M€	0,2 M€	1,2 M€	0,4 M€	0,0 M€	4,7 M€	0,0 M€	76,5 M€
Attribution de compensation investissement (9)	10,1 M€										10,1 M€
Épargne brute corrigée AC inv (10) = (8) - (9)	55,0 M€	4,2 M€	20,8 M€	0,2 M€	0,2 M€	1,2 M€	0,4 M€	0,0 M€	4,7 M€	0,0 M€	86,7 M€
Remboursement de capital (11)	34,2 M€	2,1 M€	20,7 M€	0,04 M€		4,4 M€			1,1 M€		62,6 M€
Épargne disponible (12) = (10) - (11)	20,9 M€	2,1 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,2 M€	-3,2 M€	0,4 M€	0,0 M€	3,6 M€	0,0 M€	24,1 M€

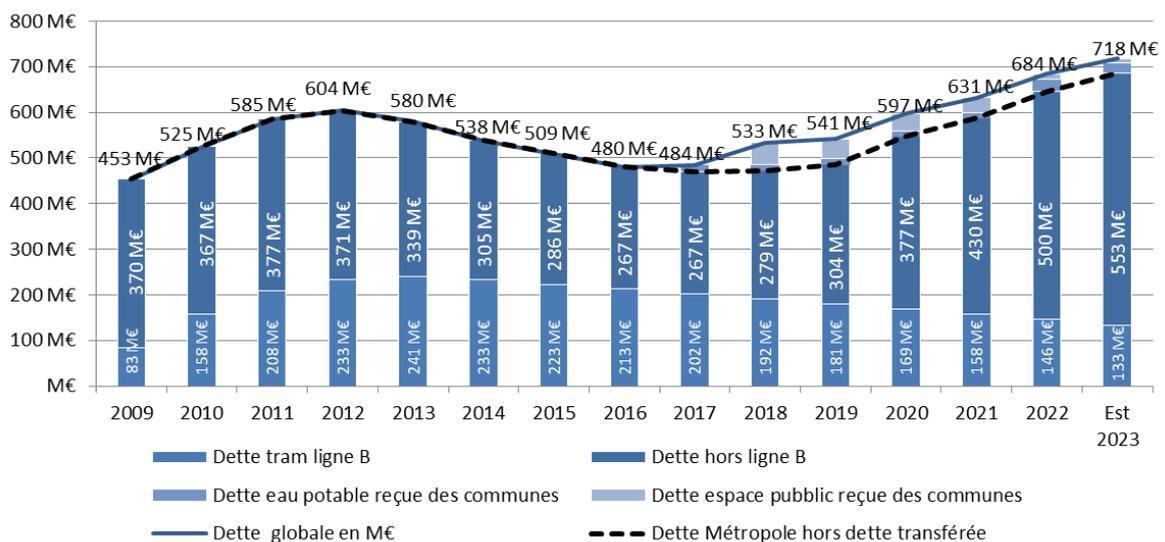
Encours de la dette globale

○ Estimé au 31/12/2023

Tous budgets confondus, l'emprunt à mobiliser fin 2023 peut être estimé entre de 85 à 95 M€, pour un montant de dette globale fin 2023 autour de 718 M€ (y compris dette Espace public pour 22 M€ et dette eau potable pour 10 M€) et une capacité de désendettement du budget principal après AC de l'ordre de 9 ans.

En millions d'€ au 31/12/n	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Est 2023
Budget principal	156 M€	156 M€	174 M€	194 M€	266 M€	309 M€	365 M€	410 M€
Budget principal - Rachat UTOM et fumées	13 M€	9 M€	5 M€	0 M€				
B. Transport	259 M€	250 M€	240 M€	242 M€	235 M€	235 M€	240 M€	236 M€
B. Assainissement	30 M€	28 M€	25 M€	23 M€	21 M€	18 M€	16 M€	13 M€
B. Eau potable						1 M€	4 M€	7 M€
B. PTOC	6 M€	5 M€	5 M€	6 M€	6 M€	5 M€	5 M€	4 M€
B. CFA	1 M€	0,5 M€	0,5 M€					
B. Pépinières	12 M€	18 M€	19 M€	20 M€	19 M€	18 M€	16,6 M€	15 M€
B. Port	3 M€	2 M€	2 M€	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
Dette bancaire	480 M€	469 M€	471 M€	485 M€	547 M€	587 M€	646 M€	686 M€
Dette eau potable reçue des communes		14 M€	14 M€	13 M€	12 M€	11 M€	11 M€	10 M€
Dette espace public reçue des communes			49 M€	44 M€	38 M€	33 M€	28 M€	22 M€
Dette globale	480 M€	484 M€	533 M€	541 M€	597 M€	631 M€	684 M€	718 M€

Evolution de l'encours de la dette globale



○ Stratégie pour 2024

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers. Orléans Métropole veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant ou progressif) et une durée de remboursement (20 ans, exceptionnellement 25 ans ou 30 ans pour tenir compte de la durée d'amortissement de certains investissements), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Métropole étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2024 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Fin 2024, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 740 M€ pour une capacité de désendettement du budget principal qui se situerait entre 8 et 9 ans.

En M€	Encours de dette au 31/12/2021	Encours de dette au 31/12/2022	Capital remboursé en 2023	Estimation emprunt mobilisé en 2023	Encours de dette estimé au 31/12/2023	Capital remboursé en 2024	Estimation emprunt mobilisé en 2024	Encours de dette estimé au 31/12/2024
Budget Principal (yc port fluvial)	309 M€	365 M€	26,62 M€	72 M€	410 M€	28,88 M€	60 M€	441 M€
Budget Transport	235 M€	240 M€	18,87 M€	15 M€	236 M€	20,22 M€	18 M€	234 M€
Budget Assainissement	18 M€	16 M€	2,41 M€	0 M€	13 M€	2,00 M€	2 M€	13 M€
Budget eau	1 M€	4 M€	0,20 M€	3 M€	7 M€	0,28 M€	3 M€	9 M€
Budget PTOC	5 M€	5 M€	0,57 M€	0 M€	4 M€	0,52 M€	0 M€	4 M€
Budget CFA	0,6 M€	0,5 M€	0,04 M€	0 M€	0,5 M€	0,04 M€	0 M€	0 M€
Budget Pépinières	18 M€	17 M€	1,16 M€	0 M€	15 M€	1,16 M€	0 M€	14 M€
TOTAL DETTE HORS DETTE TRANSFEREE	587 M€	646 M€	50 M€	90 M€	686 M€	53 M€	83 M€	716 M€
Dette espace public (dette 01/01/2018)	33 M€	28 M€	5,19 M€		22 M€	4,97 M€		18 M€
Budget Eau potable (dette 1/01/2017)	11 M€	11 M€	0,67 M€		10 M€	0,62 M€		9 M€
TOTAL DETTE YC DETTE TRANSFEREE	631 M€	684 M€	56 M€	90 M€	718 M€	59 M€	83 M€	743 M€

LE BUDGET PRINCIPAL

Budget Principal	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024
Recettes de gestion (1)	247,9 M€	246,0 M€	257,5 M€	262,1 M€	266,2 M€	282,9 M€
Dépenses de gestion (2)	199,3 M€	210,9 M€	204,2 M€	209,2 M€	221,0 M€	225,0 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	48,6 M€	35,1 M€	53,3 M€	52,9 M€	45,2 M€	57,9 M€
Intérêts de la dette (4)	3,4 M€	3,1 M€	2,9 M€	3,7 M€	6,9 M€	12,9 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,13 M€	0,05 M€	0,03 M€	0,15 M€	0,07 M€	0,08 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,03 M€	0,23 M€	0,16 M€	0,29 M€	0,01 M€	0,01 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	45,1 M€	32,3 M€	50,6 M€	49,3 M€	38,2 M€	44,9 M€
Attribution compensation invt reçue (8)	10,7 M€	10,1 M€				
Epargne brute corrigée (9) = (7) + (8)	55,9 M€	43,0 M€	61,3 M€	60,0 M€	49,0 M€	55,0 M€
Remboursement de capital (10)	26,6 M€	24,5 M€	29,0 M€	29,9 M€	31,9 M€	34,2 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	29,2 M€	18,5 M€	32,3 M€	30,1 M€	17,0 M€	20,9 M€

Pour 2024, le budget présente un autofinancement de l'ordre de 20,9 M€, en évolution par rapport au budget 2023 (+ 3,9 M€). A noter que cette évolution intègre la recette exceptionnelle de 9 M€ au titre du fonds de réserve enregistré en recettes sur le budget annexe transport. Sans cette recette exceptionnelle, le niveau d'épargne disponible serait de 11,9 M€.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 123,4 M€ dont 114,8 M€ de dépenses d'équipement (hors PPP) financées par l'épargne disponible pour 20,9 M€, des ressources propres (subventions, FCTVA, cessions...) à hauteur de 37,2 M€ et par emprunt pour 65,3 M€.

	BP 2024
Recettes courantes de fonctionnement (1)	282,9 M€
Dépenses courantes de fonctionnement (2)	225,0 M€
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)	57,9 M€
Produits exceptionnels et financiers (4)	0,01 M€
Charges exceptionnelles (5)	0,1 M€
Frais financiers //PPP (6)	12,9 M€
Epargne brute (7) = (3) + (4) - (5) - (6)	44,9 M€
AC Investissement (8)	10,1 M€
Epargne brute corrigée AC (9) = (7) + (8)	55,0 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (10)	34,2 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	20,9 M€
Dépenses d'investissement	123,4 M€
Dont Dépenses d'équipement (hors PPP)	114,8 M€
Dont autres dépenses d'investissement	8,6 M€
Recettes d'investissement	102,5 M€
Dont emprunt	65,3 M€
Dont cessions	0,9 M€
Dont FCTVA	10,0 M€
Dont Subventions d'investissement (y/c amendes de police et fonds de concours)	17,7 M€
Dont Taxe d'aménagement	5,5 M€
Dont OPCT	3,0 M€

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont présentées en évolution de 16,7 M€ par rapport au budget primitif 2023.

A périmètre constant (hors transfert de compétence musées), elles sont en hausse de 16,8 M€. Cette évolution s'explique essentiellement par la progression des recettes fiscales (13 M€) avec une évolution des bases anticipée à +4 % et à taux inchangés. Le détail des autres évolutions est présenté dans la suite du rapport.

	Budget primitif 2023	Projet de budget primitif 2024	Evol BP 24/BP23
Taxe sur le foncier bâti	25,8 M€	26,7 M€	0,9 M€
TEOM	24,7 M€	25,5 M€	0,9 M€
Taxe d'habitation	1,5 M€	1,6 M€	0,0 M€
Fraction compensatoire de la TFPB et de la TH	34,6 M€	37,9 M€	3,2 M€
Taxe GEMAPI		1,0 M€	1,0 M€
Taxe sur le foncier non bâti	0,3 M€	0,4 M€	0,1 M€
Rôles supplémentaires TH TF TFNB	0,2 M€	0,2 M€	0,0 M€
Impôts économiques (hors compensation)	92,0 M€	97,9 M€	6,0 M€
Compensations (ménages, économiques)	8,0 M€	9,0 M€	1,0 M€
Sous total recettes fiscales et assimilées	187,2 M€	200,2 M€	13,0 M€
Attributions de compensations reçues	1,0 M€	1,0 M€	0,0 M€
Taxe de séjour	1,6 M€	1,8 M€	0,2 M€
Autres recettes	27,2 M€	30,0 M€	2,8 M€
Remboursement services communs	9,6 M€	10,0 M€	0,4 M€
Dotations Globales de Fonctionnement	39,5 M€	39,9 M€	0,4 M€
Recettes réelles de fonctionnement - Périmètre constant	266,1 M€	282,9 M€	16,8 M€
Transferts de compétences	0,2 M€	0,0 M€	-0,2 M€
Musées	0,2 M€		-0,2 M€
Recettes réelles de fonctionnement	266,2 M€	282,9 M€	16,7 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en progression de 10 M€ de budget primitif 2023 à projet de budget 2024.

A périmètre constant (hors transfert de compétences et Festival de Loire), les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à + 10,5 M€ par rapport au budget 2023.

Le budget 2024 subit des contraintes fortes sur les dépenses de fonctionnement avec :

- la hausse des taux d'intérêt
- l'inflation et ses répercussions sur les révisions de prix prévues dans les marchés publics
- l'évolution du point d'indice et autres contraintes règlementaires sur la masse salariale

	Budget primitif 2023	Projet de budget primitif 2024	Evol BP 24/BP23
Charges à caractère général	53,4 M€	56,3 M€	2,9 M€
Autres charges de gestion courante	31,2 M€	33,0 M€	1,8 M€
Charge de personnel	60,6 M€	63,1 M€	2,5 M€
Frais financiers	6,9 M€	12,9 M€	6,0 M€
Subvention aux budgets annexes	14,6 M€	12,1 M€	-2,5 M€
Dt subvention budget annexe transport	12,1 M€	9,3 M€	-2,8 M€
FPIC	1,9 M€	1,7 M€	-0,2 M€
Attributions de compensations versées / DSC	54,5 M€	54,5 M€	0,0 M€
Reversement de fiscalité	0,2 M€	0,2 M€	0,0 M€
Autres charges	0,07 M€	0,08 M€	0,01 M€
Dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant	223,4 M€	233,9 M€	10,5 M€
Transferts de compétences	4,2 M€	4,1 M€	-0,2 M€
<i>Attribution de compensation</i>		3,5 M€	3,5 M€
<i>Musées</i>	2,3 M€		-0,2 M€
<i>Complexe du Baron</i>	0,5 M€		-2,3 M€
<i>Subvention budget annexe Parc Floral</i>	1,5 M€	0,5 M€	-0,9 M€
Dépenses réelles de fonctionnement retraitées	227,6 M€	238,0 M€	10,4 M€
Festival de Loire	0,4 M€	0,0 M€	-0,4 M€
Dépenses Réelles de fonctionnement	228,0 M€	238,0 M€	10,0 M€

Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'équipement du budget principal 2024 (crédits de paiement) sont proposées à 114,9 M€ (y compris PPP et subvention d'investissement versées aux budgets annexes) et comprennent notamment :

- La gestion de l'espace public, les voiries communales et intercommunales et les itinéraires cyclables (34,5 M€) financés à hauteur de 4,6 M€ par des fonds de concours des communes
- Les travaux de l'université Madeleine pour 21,4 M€
- Les investissements au titre de l'environnement et du plan climat et de la gestion des risques pour 6,1 M€ comprenant 2 M€ de travaux de rénovation de l'éclairage public
- Les investissements pour l'accueil des Grandes écoles pour 5,7 M€ (dont 5,3 M€ pour ESTP)
- Les travaux sur Interives pour 4,8 M€
- Les investissements au titre du parc de Loire pour 4,6 M€ dont 3,2 M€ pour l'acquisition du site Become
- Des études et la maîtrise d'œuvre pour la requalification des mails pour 4,4 M€
- La gestion des déchets pour 3,4 M€
- La fin des travaux d'équipement de COM'eT pour 2,2 M€
- L'habitat logement pour 2 M€
- Des travaux sur les parcs d'activités pour 1,5 M€
- La subvention attribuée à La Chapelle Saint Mesmin pour la piste de BMX pour 1 M€
- L'acquisition de réserves foncières (0,9 M€)
- Des investissements d'entretien et de construction au titre de la politique des gens du voyage pour 0,8 M€
- Les risques inondation pour 0,8 M€

Les recettes réelles d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancements permettant de dégager un effet de levier optimal.

- Pour 2024, la recette attendue au titre du F.C.T.V.A, évaluée sur la base des prévisions de décaissements de dépenses d'équipement éligibles, est inscrite pour 10 M€.
- Les subventions d'équipement obtenues sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement. Elles seront inscrites en conformité avec les prévisions de recettes figurant dans les conventions de partenariat en vigueur (14,6 M€).
- Pour 2024, le produit des amendes de police est attendu à hauteur de 1,7 M€.
- Depuis 2018, les communes versent à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement au titre des dépenses d'investissement transférées dans le cadre des compétences désormais exercées par Orléans Métropole, conformément aux montants évalués dans le cadre des travaux de la CLECT. Le montant de l'attribution de compensation s'élève à 10,123 M€ en diminution de 0,594 M€ suite au transfert de compétences opéré en 2024 vers la Ville d'Orléans.
- Le budget primitif 2024 prévoit des cessions à hauteur de 0,9 M€.

Sur la base d'un emprunt 2023 souscrit à hauteur de 72 M€, l'encours de dette s'établirait à 432 M€ au 1^{er} janvier 2024. Fin 2024, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette pourrait s'établir autour de 460 M€.

En M€	Encours de dette au 01/01/2023	Capital remboursé en 2023	Estimation emprunt mobilisé en 2023	Encours de dette estimé au 31/12/2023	Capital remboursé en 2024	Estimation emprunt mobilisé en 2024	Encours de dette estimé au 31/12/2024
Budget Principal (yc port fluvial)	365 M€	26,62 M€	72 M€	410 M€	28,88 M€	60 M€	441 M€
Dette espace public (dette 01/01/2018)	28 M€	5,19 M€		22 M€	4,97 M€		18 M€
TOTAL DETTE YC DETTE TRANSFEREE	392 M€	32 M€	72 M€	432 M€	34 M€	60 M€	459 M€

Le budget 2024 dégage une épargne brute après attribution de compensation d'investissement de 55 M€ et une épargne disponible de 20,9 M€.

La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette à l'épargne brute. Elle indique, toute chose égale par ailleurs, la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Sur la base des dépenses et recettes inscrites au budget, la capacité globale de désendettement s'établirait autour de 8 ans.

LES BUDGETS ANNEXES

Orléans métropole dispose de 11 budgets annexes au 01/01/2024. Sont présentés ci-après les budgets dont le financement repose majoritairement sur une taxe ou redevance (budget assainissement et eau) ainsi que sur le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal (budgets Transports, CFA, Pépinières, Parc Floral).

Le budget annexe Transport

Le budget annexe transport recouvre les offres de mobilité du réseau TAO (Tram, Bus, TAD, Accès TAO, Batoloire, Vélo +, Vélo loc).

L'équilibre économique du contrat de DSP qui porte ces offres est très impacté par la montée de l'inflation sur les coûts de l'énergie mais aussi sur les salaires. Le niveau de contribution de la collectivité devrait ainsi atteindre les 86,7 M€ pour 2024 (en progression de 8,8 % par rapport à 2023).

Après plusieurs années difficiles post crise sanitaire, la fréquentation des services TAO devrait poursuivre son redressement en 2024 mais sans toutefois atteindre complètement le niveau de 2019. Les recettes liées réseau TAO devraient être d'environ 22,3 M€ (en progression de 1,5 M€ par rapport à 2023).

Les propositions d'investissement pour l'année 2024 représentent un montant total de 22,9 M€.

Avec plus de 11,8 M€ consacrés à la conversion de la flotte de bus, la collectivité poursuit sa stratégie de modernisation et de verdissement.

Les opérations retenues pour les investissements courants (6,7 M€) visent à assurer la pérennité du patrimoine actuel.

Les projets nouveaux d'investissement (4,448 M€) s'inscrivent dans la stratégie de reconquête des usagers TAO perdus pendant la crise sanitaire. Il s'agit, par exemple, du projet de modernisation du système billettique (remplacement des valideurs obsolètes et ajouts des fonctionnalités modernes de paiement), de la rénovation et de la rénovation du comble lacune de la station De Gaulle sur la ligne A du tramway et de la modernisation des rames 301, mais aussi d'engager les études relatives à l'étude d'une nouvelle ligne de TCSP.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	111,421 M€	111,421 M€	48,036 M€	48,036 M€
Crédits consommables 2023	113,864 M€	113,864 M€	86,722 M€	86,722 M€
Montant BP 2024	123,289 M€	123,289 M€	46,907 M€	46,907 M€

○ **Recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 122,010 M€ en augmentation de 11,767 M€ (+ 10,7 %), principalement en raison de la hausse du versement mobilité, d'une prévision amélioration de la fréquentation du réseau TAO et de la recette exceptionnelle de dénouement du fonds de réserve prévu à la DSP. Après plusieurs années de crise sanitaire, la fréquentation des services TAO devrait poursuivre son redressement en 2024 mais sans toutefois atteindre complètement le niveau de 2019.

En 2024, l'équilibre de la section de fonctionnement sera assuré par une subvention du budget principal de 9,3 M€, en baisse de 2,8 M€ par rapport au budget 2023. La subvention d'équilibre vise à compenser les pertes de recettes et la hausse des dépenses de fonctionnement du budget annexe transport liée à l'augmentation prévisionnelle du forfait de charge de la délégation de service public mobilité.

Les autres subventions, attendues à hauteur de 2,009 M€, sont composées principalement de :

- la dotation globale de décentralisation versée par l'Etat (1,827 M€),
- la subvention au titre des transports scolaires versée par le conseil régional (0,183 M€).

○ **Dépenses de fonctionnement :**

Dans le cadre du contrat de délégation de service public des services de mobilité, le concessionnaire est rémunéré par la Métropole sur la base d'une contribution forfaitaire (égale au montant des charges contractuelles). Cette contribution constitue le principal poste de dépense du budget annexe désormais inscrite au chapitre en charges à caractère général.

Dans ce contexte, les charges de la DSP transport urbain s'élèvent à 86,362 M€ en augmentation de 6,680 M€. Cette enveloppe comprend les charges de mesure de la qualité de service du réseau TAO (0,052 M€). Désormais, ce contrôle est réalisé par un cabinet indépendant.

Les autres dépenses concernent :

- autres charges à caractère général (2,832 M€)
- charges de personnel (1,824 M€)
- atténuations de produits (0,025 M€)
- frais financiers – Intérêts de la dette (3,6 M€)

○ **Dépenses d'investissement :**

En investissement, il est proposé d'inscrire 22,903 M€ en crédits d'engagement sur les dépenses d'équipement.

Les principales dépenses d'investissement structurantes portent sur le renouvellement de la flotte de bus du réseau TAO :

D'une part l'acquisition des véhicules hybrides nécessaires au remplacement d'une partie des autobus les plus anciens (plus de 15 ans) encore en circulation sur le réseau TAO (10,143 M€) et d'autre part l'engagement des travaux d'infrastructure pour le nouveau parc de bus (1,616 M€).

Pour ce qui concerne le reste du programme d'investissement de 2024, la proposition comprend les opérations courantes et normatives liées aux patrimoines existants pour un montant total de 6,696 M€ et les projets nouveaux pour 4,448 M€.

Les opérations courantes comprennent principalement :

- Le programme pluriannuel d'investissement portant sur les travaux courants de rénovation ou d'amélioration des bâtiments, des sites, des équipements industriels et outillages ainsi que des systèmes informatiques pour le bon fonctionnement du réseau TAO (2,283 M€). cette enveloppe permettra notamment la rénovation du système de supervision de la signalisation ferroviaire, ainsi que le démarrage d'une isolation partielle de la toiture du dépôt bus de Saint-Jean-de-Braye.
- Les travaux d'adaptation de la ligne A (1 M€) pour assurer les remplacements des rails les plus fragilisés et les travaux de la ligne B (1,500 M€) portant notamment sur la sécurisation du changement de mode entre le système d'alimentation par le sol (APS) et la ligne aérienne de contact (LAC) à Eugène Vignat
- Les travaux de mise en accessibilité des quais de bus prioritaires (0,400 M€) et de sécurisation des carrefours tramway (0,442 M€).
- L'adaptation du réseau bus afin d'anticiper les travaux de modification de voirie, suppression/création d'arrêts en vue du déploiement du nouveau réseau (0,250 M€).

Les projets nouveaux parmi lesquels :

- La rénovation des abris du tramway de la ligne A (1,349 M€) ;
- La rénovation des Rames 302 suite au sinistre de la station de lavage (1 M€) ;
- Modernisation billettique (0,773 M€) ;
- L'aménagement du carrefour du grand Hameau à Saint-Jean-de-Braye (0,515 M€) ;
- Le renouvellement des Rames 301 (0,350 M€) ;
- Etude TCSP (0,260 M€) ;

Le montant du remboursement du capital de la dette est proposé au budget 2024 à hauteur de 20,725 M€.

○ **Recettes d'investissement :**

Les recettes réelles d'investissement correspondent à l'emprunt d'équilibre pour 22,847 M€.

Capacité d'autofinancement

BUDGET ANNEXE TRANSPORT	BP 2023	BP 2024
Recettes de gestion	110,2 M€	113,0 M€
- Dépenses de gestion	85,4 M€	91,9 M€
Epargne de gestion	24,8 M€	21,1 M€
- Intérêts de la dette dont ICNE	5,5 M€	9,0 M€
- Dépenses exceptionnelles	0,01 M€	0,3 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,01 M€	9,0 M€
Epargne brute	19,3 M€	20,8 M€
- Remboursement de capital	19,3 M€	20,7 M€
Epargne disponible	0,026 M€	0,057 M€

Le budget est équilibré par la contribution du budget principal de 9,3 M€, en diminution de 2,8 M€ par rapport au budget 2023.

Le budget annexe Assainissement

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	22,687 M€	22,687 M€	17,849 M€	17,849 M€
Crédits consommables 2023	22,714 M€	22,714 M€	33,056 M€	33,056 M€
Montant BP 2024	23,890 M€	23,890 M€	17,269 M€	17,269 M€

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement (22,6 M€) apparaissent en hausse par rapport au budget primitif 2023.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont affichées en hausse de 1,6 M€ essentiellement dues aux coûts liés à l'exploitation des stations d'épuration externalisées.

Le budget 2024 prévoit des dépenses d'équipement à hauteur de 12,481 M€ pour poursuivre notamment le programme de travaux structurants, de réhabilitation et d'extension (réseaux et postes), ainsi que les investissements sur les stations d'épuration.

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de dette du budget annexe est de 13,4 M€. Aucun emprunt nouveau ne sera souscrit en 2023, le remboursement de capital de la dette 2024 est inscrit à hauteur de 2,117 M€.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	BP 2023	BP 2024
Recettes de gestion (1)	21,4 M€	22,6 M€
Dépenses de gestion (2)	15,3 M€	17,6 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	6,1 M€	5,0 M€
Frais financiers / PPP (4)	0,4 M€	0,5 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,3 M€	0,3 M€
Produits Exceptionnels (6)		0,0 M€
Epargne brute (8) = (3) - (4) - (5) + (6)	5,5 M€	4,2 M€
Remboursement de capital (11)	2,5 M€	2,1 M€
Epargne disponible (12) = (10) - (11)	3,0 M€	2,1 M€

La capacité d'autofinancement du budget annexe s'élève à 2,1 M€. En rapportant l'encours de la dette du budget annexe à l'épargne brute dégagée au budget (4,2 M€), la capacité de désendettement s'établit autour de 6 ans en 2024.

Le budget annexe Eau

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	10,524 M€	10,524 M€	6,057 M€	6,057 M€
Crédits consommables 2023	11,047 M€	11,047 M€	9,967 M€	9,967 M€
Montant BP 2024	13,517 M€	13,517 M€	7,264 M€	7,264 M€

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 13,370 M€ en augmentation de 2,941 M€ et comprennent notamment les produits :

- de vente d'eau (part variable) pour un montant de 10,558 M€ et la location de compteurs pour un montant de 1,050 M€, soit un total de 11,608 M€ en augmentation de 2,812 M€ pour prendre en compte les nouvelles recettes (surtaxe eau) perçues dans le cadre du nouveau contrat de DSP.
- de redevance facturée à l'utilisateur et reversée ensuite à l'agence de l'eau (1,233 M€ en stabilité par rapport à 2023).
- de refacturation des travaux de branchements eau potable (0,335 M€) contre 0,205 M€ en 2023, afin d'intégrer l'exécution règlement de voirie.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8,674 M€ en augmentation de 0,562 M€ et comprennent notamment :

- les frais de personnel (1,668 M€)
- les charges à caractère général (4,238 M€)
- Les frais financiers (0,851 M€)
- Le reversement des charges indirectes au budget principal (0,350 M€).

En investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 5,520 M€.

Les recettes correspondent à l'emprunt d'équilibre de 0,920 M€ ainsi qu'à une recette de 1 M€ au titre d'une subvention pour le plan AELB.

Au 1^{er} Janvier 2024, l'encours de la dette s'établit à 13,6 M€. Un emprunt nouveau compris entre 3 M€ et 4 M€ serait souscrit en 2023, le remboursement de capital de la dette 2024 est inscrit à hauteur de 1,1 M€.

BUDGET ANNEXE EAU	BP 2023	BP 2024
Recettes de gestion (1)	10,4 M€	13,4 M€
Dépenses de gestion (2)	7,5 M€	7,7 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	2,9 M€	5,7 M€
Frais financiers / PPP (4)	0,4 M€	0,9 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,2 M€	0,2 M€
Produits Exceptionnels (6)		
Epargne brute (8) = (3) - (4) - (5) + (6)	2,3 M€	4,7 M€
Remboursement de capital (11)	1,0 M€	1,1 M€
Epargne disponible (12) = (10) - (11)	1,4 M€	3,6 M€

En rapportant l'encours de la dette du budget annexe à l'épargne brute dégagée au budget (4,7 M€), la capacité de désendettement s'établira autour de 4 ans en 2024.

Le budget annexe Centre de Formation des Apprentis

Outil de la politique Economie Attractivité de la Métropole, le Centre de Formation d'Apprentis poursuit ses actions de formation en direction des jeunes et des adultes. Les orientations du budget 2024 respectent l'objectif de maîtrise globale des dépenses et affichent la poursuite de l'optimisation des recettes.

Ce budget prend en compte les dépenses/recettes liées à l'ouverture de nouvelles formations en septembre de l'année passée :

- un BTS Collaborateur Juriste Notarial, venant compléter le BTS Professions Immobilières et renforçant ainsi la place du CFA auprès des professionnels de l'immobilier. Un projet de convention avec l'université d'Orléans est d'ores et déjà engagé pour proposer la poursuite d'étude en Bac+3 après ce BTS dans le cadre de la licence professionnelle des métiers de l'immobilier.

De même, nous avons signé en 2022 une convention avec ISC Paris pour favoriser l'accès de nos étudiants du BTS PI vers le bachelor (titré licence) d'ISC Paris.

- un Bac+2 dans le domaine du commerce et de la vente qui permettra au CFA d'offrir, dans ce secteur professionnel, des formations du CAP (BAC-3) au Bachelor (BAC+3).

Le budget permettra aussi de développer la formation continue, d'assurer une sécurisation des parcours de formation, de proposer des formations spécifiques, adaptées aux besoins des entreprises et des apprenants.

Le projet de budget 2024, en investissement, se propose d'accompagner les nombreuses évolutions du CFA par la réalisation de nouveaux aménagements suite à une réflexion globale sur les affectations et équipements des salles de classe et ateliers menée en 2022, cette dépense était inscrite sur le budget 2023.

Le budget en investissement permettra d'accompagner l'évolution des formations en électronique avec la réforme du Bac Pro CIEL (Cyber sécurité, Informatique et électronique), d'acquérir des équipements complémentaires pour les formations en électrotechnique, de procéder à la rénovation et la mise en conformité d'un ascenseur de 1992 et de procéder à un audit énergétique du bâtiment principal réalisé en 1992.

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues en augmentation (+3,6 %).

Le budget 2024 intègre 3,726 M€ de subventions des OPCO en recettes liées aux effectifs d'apprentis mais surtout à une rémunération au coût contrat plus favorable que le principe précédent de subvention régionale. Nous sommes prudents sur ces recettes, les coûts contrats viennent d'être révisés à la baisse en septembre 2023 par l'Etat, l'impact reste mesuré en 2024 car concerne les futurs contrats mais préoccupant pour les prochaines années.

La formation continue pour adultes permet de conforter les recettes. C'est le résultat de la structuration d'une équipe dédiée à la formation continue.

La participation d'équilibre du budget principal est proposée à 0,605 K€.

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement sont proposées en progression de 4,5 % en raison notamment de l'augmentation de la masse salariale avec l'ouverture de 2 sections en septembre 2022 et l'évolution du point d'indice et l'inflation qui pèse sur les révisions de prix.

Les dépenses d'équipement inscrites au budget 2024 (0,474 M€) concernent le renouvellement du matériel informatique et mobilier de classe (0,096 M€), mais aussi cette année de restructuration du CFA et d'équipement pour les plateaux techniques et salles spécialisées (0,200 M€). Les dépenses comprennent également, pour 0,178 M€, un audit énergétique du bâtiment, la mise en conformité d'un ascenseur et des travaux pour adaptation du local vélo.

Les recettes d'investissement inscrites au budget 2024 correspondent pour 0,110 M€ aux subventions attendues au titre des équipements pédagogiques et renouvellements informatiques, dont 0,030 M€ des OPCO au titre des premiers équipements apprentis et à 0,143 M€ de subvention du Budget Principal.

Il n'y aura pas d'emprunt nouveau souscrit en 2023. Au 1er janvier 2024, l'encours de dette du budget annexe est de 0,495 M€.

Pour 2024, l'annuité de dette à rembourser est inscrite pour un montant de 0,057 M€ (0,040 M€ en capital et 0,017 M€ d'intérêts).

Le budget annexe Pépinières

Au 1er janvier 2024, l'encours de dette du budget annexe Pépinières est de 15,4 M€.

Pour 2024, l'annuité de dette à rembourser est inscrite à hauteur de 1,853 M€ (1,220 M€ en capital et 0,633 M€ d'intérêts).

	BUDGET ANNEXE PEPINIÈRES			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	3,928 M€	3,928 M€	2,098 M€	2,098 M€
Crédits consommables 2023	4,089 M€	4,089 M€	3,123 M€	3,123 M€
Montant proposé BP 2024	3,849 M€	3,849 M€	5,308 M€	5,308 M€

En fonctionnement, le budget annexe « Pépinières » comptabilise les recettes (loyers et charges facturés aux entreprises) et les dépenses liées à la construction et au fonctionnement des trois pépinières ainsi que du LAB'O et de l'Agreen LAB'O.

Les recettes réelles inscrites au budget correspondent aux loyers et charges facturés aux entreprises locataires des pépinières (1,349 M€), ainsi qu'à la subvention d'équilibre de fonctionnement versée par le Budget principal (2,215 M€).

Le budget annexe Parc Floral

Le Parc Floral, labellisé « jardin remarquable », constitue à la fois un site touristique contribuant au rayonnement du territoire et un espace naturel vert de proximité (comportant notamment une dimension préservation et expérimentation botanique).

La gestion de cette compétence sera restituée à la Ville d'Orléans au 1er avril 2024, les dépenses et recettes afférentes étant compensée par une modification des attributions de compensations de la Ville d'Orléans. Aussi,

les crédits de 2024 sont inscrits au budget parc floral de la Métropole pour les 3 premiers mois de l'exécution et au budget principal de la Ville d'Orléans pour les 9 mois suivants, soit d'avril à décembre 2024.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2023	2,144 M€	2,144 M€	0,896 M€	0,896 M€
Crédits consommables 2023	2,698 M€	2,698 M€	3,682 M€	3,682 M€
Montant BP 2024	1,019 M€	1,019 M€	0,594 M€	0,594 M€

En 2024, le budget global, est proposé à 0,525 M€ HT dont la masse salariale (0,300 M€) de dépenses de fonctionnement et 0,105 M€ HT pour les dépenses d'investissement.